



15ème législature

Question N° : 36954	De M. Jean-Louis Thiériot (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Destruction du manège Bossut	Analyse > Destruction du manège Bossut.
Question publiée au JO le : 09/03/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6654		

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot interroge Mme la ministre des armées sur le devenir de l'enseignement de l'équitation à l'École militaire actuellement menacé par un projet de destruction du manège du Commandant Bossut. Il s'inquiète en particulier de la mise en péril des multiples missions que remplit le manège Bossut grâce à sa situation dans l'enceinte de l'École militaire. Le manège permet tout d'abord au travers de la section équestre militaire, l'apprentissage et la pratique de l'équitation aux militaires d'active de la garnison, comme activité sportive de service. L'équitation militaire est en effet extrêmement bénéfique pour le développement des qualités physiques et morales recherchées pour les militaires : sens de l'équilibre et perception de sa position dans l'espace, dissociation de l'attention et coordination des gestes, force morale (simulateur de stress long), école de courage, de volonté et d'humilité. Le manège permet également au travers de la société hippique nationale, l'apprentissage et la pratique de l'équitation aux familles de militaires ; véritable compensation sociale pour les enfants des militaires en garnison à Paris dont le niveau de vie se trouve nettement diminué du fait de la cherté de la vie parisienne, l'accès au manège met ainsi en œuvre concrètement le plan famille 2018-2022, destiné à l'accompagnement des familles et à l'amélioration des conditions de vie des militaires promu par Mme la ministre des armées. Enfin, le manège permet de développer le lien « armée Nation », en ouvrant la société hippique nationale aux extérieurs dans un cadre limité, au travers de partenariats avec diverses institutions (institut national des jeunes aveugles, institut national des Invalides, etc.). Il permet notamment de soigner les blessés de guerre grâce au recours à l'équithérapie. M. le député s'inquiète donc du projet de transformation du manège Bossut en bâtiments de bureaux qui compromet les missions essentielles que remplissent la section équestre militaire et la société hippique nationale grâce à leur implantation au cœur de Paris. En outre, M. le député regrette le choix symbolique que signe la disparition du manège Bossut. Il rappelle en effet à Mme la ministre que le manège fut un lieu de rétention des juifs durant la seconde guerre mondiale et qu'une plaque de commémoration y a été posée en 1999 par les Fils et Filles de Déportés Juifs de France (FFJDF) pour honorer la mémoire des raflés du 12 décembre 1941. Il déplore également ce choix d'un point de vue écologique. À l'heure où les citoyens sollicitent des pouvoirs publics de faire une plus grande place aux mobilités non polluantes au cœur des villes, retirer les chevaux du manège Bossut de la capitale ne lui paraît symboliquement pas opportun. Alors que les JO 2024 vont se dérouler à Paris, dont certaines à l'École militaire, faire disparaître l'activité sportive équestre de l'École serait également un signal désastreux. Pour l'ensemble de ces raisons, il lui demande de bien vouloir renoncer au projet de détruire la manège Bossut et d'exiler ses chevaux hors de l'École militaire.

Texte de la réponse



L'École militaire fait l'objet d'études à la croisée de plusieurs enjeux : d'une part, la rénovation lourde de grands bâtiments qu'encourage l'organisation future des jeux Olympiques dans notre capitale, d'autre part, les nécessaires efforts de protection et de stationnement des forces, rappelés par les crises majeures, terroristes et sanitaires. C'est pourquoi plusieurs options de développement de l'École militaire, dont l'une consisterait à délocaliser la section équestre vers un autre site d'Ile-de-France, sont actuellement étudiées par les services du ministère. Ce n'est qu'à l'issue de ces études, toujours en cours, qu'une décision sera prise. La pratique de l'équitation continuera, en tout état de cause, à bénéficier d'une attention toute particulière, compte tenu de son importance pour l'institution militaire, que ce soit pour sa contribution à la formation des militaires et aux conditions de vie de leurs familles, à la reconstruction psychologique et physique des blessés, mais également dans le cadre de la préservation du patrimoine équestre, composante du patrimoine historique et culturel du ministère.